

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRE****Séance du 8 avril 2026****Séance du 8 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Eric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE.

Procurations : Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Eric DEWULF
Madame Tifenn LIEVIN à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Madame Méghann WILLEMS

Absents : Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°14/31– 04/2026

Objet de la délibération : TEF – Election des délégués titulaires et suppléants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-8 et 5212-16 ;

Vu les dispositions statutaires de Territoire Energie Flandre (TEF) ;

Vu l'adhésion de la commune au T.E.F. ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux du 15 mars 2026 et, par voie de conséquence, le renouvellement du comité du T.E.F ;

Considérant que le scrutin a lieu au vote uninominal à bulletin secret à la majorité absolue ;

Le Territoire Energie Flandre (TEF), regroupant 98 communes de Flandre, dont est membre la commune d'Estaires, assure la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et les compétences optionnelles d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et réseaux de communications téléphoniques.

Il est aujourd'hui doté de 8 compétences :

- Electricité
- Gaz
- Eclairage public
- Réseaux publics de chaleur urbains
- Communications électroniques
- Bornes IRVE
- Bornes de recharge GNV et Bio GNV
- Station de recharge hydrogène

DATE DE
CONVOCAATION

2 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

10 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

**Objet : TEF – Election
des délégués titulaires et
suppléants**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2026

Objet de la délibération : **Objet de la délibération : TEF – Election des délégués titulaires et suppléants**

Conformément à l'article 8 des statuts du syndicat chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. A ce titre, il convient **d'élire les 2 délégués titulaires et les 2 suppléants** appelés à siéger au Comité syndical du TEF.

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret et ce en application de l'article 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les candidatures :

- 1^{er} délégué titulaire : Monsieur Yann NORMAND
- 2^{ème} délégué titulaire : Monsieur Gérard BELLENGIER
- 1^{er} délégué suppléant : Monsieur Bruno DASSONVILLE
- 2^{ème} délégué suppléant : Monsieur Jean-Michel BLAIN

Il est procédé à l'élection au scrutin uninominal.

- Monsieur Yann NORMAND ayant obtenu 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE) est élu 1^{er} délégué titulaire.
- Monsieur Gérard BELLENGIER ayant obtenu 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE) est élu 2^{ème} délégué titulaire.
- Monsieur Bruno DASSONVILLE ayant obtenu 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE) est élu 1^{er} délégué suppléant.
- Monsieur Jean-Michel BLAIN ayant obtenu 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE) est élu 2^{ème} délégué suppléant.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

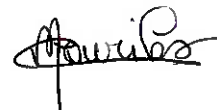
(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



La Secrétaire de séance
Francine MOURIKS



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 10 AVR. 2026
publié ou notifié le 10 AVR. 2026

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

